ABBYY PDF Transformer 2.0 Click here to buy www.ABBYY.com

Du Côté de la Culture

@robase.fr

Les News de l'intranet Alpes Iso !

Votre espace dédié est ouvert sur le site http://www.alpesisolation.com.

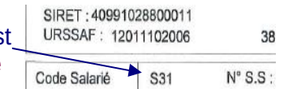

Depuis quelques semaines, une nouvelle partie du site internet vous est dédié. Elle est composée de plusieurs parties qui sont ou non protégés par un **LOGIN et un MOT de PASSE**. Votre login personnel est votre nom et votre mot de passe correspondant à votre matricule inscrit sur votre fiche de paie. Vous pourrez ainsi à souhait télécharger les documents dont vous avez besoin, retrouver votre mensuel social préféré en téléchargement, ainsi que les informations utiles et pratiques comme les œuvres sociales de la fédération ou les taux de remboursement de PRO BTP.

Cet Intranet nous permet de vous faire partager toutes les informations utiles à la bonne organisation de votre travail. C'est également un espace qui vous est dédié donc toutes vous remarques, propositions d'améliorations sont à envoyé au webmaster à : **alpesdir@orange.fr.**

Les coups de Cinéma

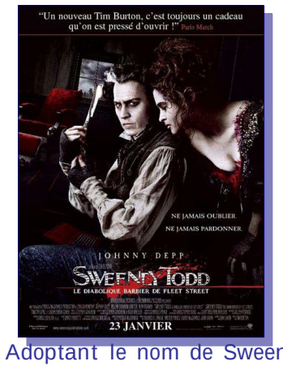
"Un nouveau Tim Burton, c'est toujours un cadeau qu'on est pressé d'ouvrir !" Paris Match
JOHNNY DEPP
SWEENEY TODD
LE DIABOLIQUE BARBIER DE FLEET STREET
NE JAMAIS OUBLIER
NE JAMAIS PARDONNER
23 JANVIER

Sweeny Todd

Après avoir croupi pendant quinze ans dans une prison australienne, Benjamin Barker s'évade et regagne Londres avec une seule idée en tête : se venger de l'infâme Juge Turpin qui le condamna pour lui ravir sa femme, lucy, et son bébé, Johanna.
Adoptant le nom de Sweeney Todd, il reprend possession de son échoppe de barbier, située au-dessus de la boulangerie de Mme Nellie lovett. Celle-ci l'informe que Lucy se donna la mort après avoir été violée par Turpin. Lorsque son flamboyant rival Pirelli menace de le démasquer, Sweeney est contraint de l'égorger. L'astucieuse Mme Lovett vole à son secours : pour le débarrasser de l'encombrant cadavre, elle lui propose d'en faire de la chair à pâté, ce qui relancera du même coup ses propres affaires. Sweeney découvre que Turpin a maintenant des visées sur Johanna, qu'il séquestre avec la complicité de son âme damnée, le Bailli Bamford. L'adolescente a attiré les regards d'un jeune marin, Anthony, celui-là même qui avait sauvé Sweeney lors de son évasion. Amoureux fou de la jeune innocente, Anthony se promet de l'épouser après l'avoir arrachée à Turpin. Pendant ce temps, le quartier de Fleet Street s'est entiché des "tartes" très spéciales de Mme Lovett, et celle-ci se prend à rêver d'une nouvelle vie, respectable et bourgeoise, avec Sweeney pour époux et Toby, l'ancien assistant de Pirelli, comme fils adoptif. Mais Sweeney est bien décidé à mener à terme sa vengeance, quel qu'en soit le coût

Musique...

C'est très succins, dirigé et personnel, mais voici les coups de cœur de la rédac'...

Les Sorties de la semaine**Les Sorties de la semaine**Les Sorties d

Lenny Kravitz
It is time for a love revolution
- Inclus DVD bonus

Mary J Blidge
Growing Pains

Du Côté Ressources Humaines

Date butoir du retour des propositions de congés d'été :

LUNDI 18 FEVRIER 2008

Hors de ce délai, la direction définira elle-même les dates de départ et de retour

Mémo de la Direction

Pêle-Mêle mais Tellement Important !

Bienvenue en 2008 ! L'heure du Bilan de 2007 s'approche à grand pas et nous permet de tirer quelques enseignements pour avancer en cette nouvelle année.

En effet, nous notons de plus en plus fréquemment de nombreux retards sur l'heure de prise de poste le matin. En effet, nous tenons à vous rappeler que vous devez être prêt chaque matin à 07h30 pour l'embauche. Et non à 08h00 voir 08h30 pour certains récemment. Par ailleurs, nous vous rappelons qu'en cas d'absence, vous devez impérativement prévenir l'entreprise au plus tôt afin de ne pas perturber l'organisation des chantiers.

Dans le cadre de la gestion de la flotte automobile, nous vous avons remis un badge personnel que vous devez impérativement utiliser chaque fois que vous prenez un véhicule. A l'heure actuelle 75 % de l'effectif badge, ce qui est inadmissible. Le respect de cette procédure est la condition sine qua non pour conserver les véhicules dans les conditions actuelles. Nous sommes persuadés que ce taux sera dès Lundi à 100%. Par ailleurs, il est de la responsabilité des salariés de rendre à l'entreprise les véhicules en cas d'absence.

Concernant le matériel et son utilisation, nous tenons à vous préciser que :

- Les agrafes, la bande tape et les scotchs alu & pvc doivent être stockées dans les caisses à outil et pas dans les cartons de laine isolant,
- Les vis à tôle et aux rivets ne doivent pas traîner de partout, de nombreuses crevaisons ont eu lieu récemment.
- Les poubelles alimentaires (canette, papier gras, …) doivent être jeté dans la poubelle situé à l'atelier et non dans les cartons de retour de marchandise ou encore pire laissé à l'abandon dans les véhicules. Concernant le verre, nous vous rappelons qu'une benne à verre se trouve derrière le bâtiment des peintures FIORE.

Enfin, vous trouverez avec votre bulletin de paie, votre demande de congés payés d'été 2008 qu'il faudra comme chaque année nous rendre impérativement pour le Lundi 18 Février au plus tard. Le traitement et la décision finale sera celui préconisé comme chaque année.

Bon début d'année à tous et nous vous souhaitons un très bon mois de Février.

Eric Andréolety & Jean-Michel Mathieu

Ps : Nous vous recommandons de bien prendre note des infos diffusées dans la rubrique prévention et sécurité. Elle est a été élaboré suite au stage PEMP de Fin décembre.

Du côté de GIERES…

Infos Sécurité

Le port du harnais et du casque est-il obligatoire ?

- Aucune réglementation n'est réellement imposée. Cependant de nombreux textes concernant le travail sur les machines élévatrices conseillent fortement le port du harnais et d'un Equipement de Protection Individuel comme le casque (article n°233.33 du code du travail).Lorsque vous êtes à une hauteur de plus de 3m, vous ne devez pas faire une chute de plus d'un mètre (décret 8/01/65).
- La responsabilité de mettre le casque ou pas vient en premier lieu de soi-même, l'employeur peut également le rendre obligatoire ainsi que le maître d'ouvrage des travaux.

La majorité des zones de travaux dangereux rendent indispensable le port du casque

Quelles sont les contraintes d'utilisation d'une nacelle à l'extérieur ? Quels sont les interdits ou les recommandations (CNAM r386) à suivre ?

De nombreux facteurs extérieurs peuvent perturber le bon fonctionnement de la machine tels que le vent qui peut contraindre lorsqu'il atteint une certaine vitesse l'arrêt immédiat de la machine ainsi que les tractions et les poussées latérales et verticales excessives qui pourraient déséquilibrer la nacelle. Aussi, il serait préférable de bien suivre les conseils généraux d'utilisation ci-après et surtout de se conformer au manuel de l'opérateur de la machine :

- Utiliser uniquement le poste de commande situé dans le panier nacelle ; le poste de commande bas ne servant qu'en cas de secours.
- Avant tout début de travaux, procéder à la vérification des organes de la PEMP et des sécurités.
- Ne pas utiliser la PEMP comme grues.
- Ne jamais embarquer un nombre de personnes supérieur à celui autorisé par le constructeur.
- Ne jamais dépasser le poids maximum utilisé.
- Baliser la zone d'évolution de la PEMP.
- Avant toute manœuvre, s'assurer que le portillon ou l'ouverture du panier nacelle set convenablement verrouillé.
- En cas de manœuvre incontrôlée, utiliser l'arrêt d'urgence.
- Ne pas travailler à proximité d'une ligne électrique aérienne sous tension, sans vous être assuré que les dispositions minimales soient respectées.
- Deux personnes au moins sont nécessaires pour mettre en œuvre une PEMP : une qui soient titulaire d'une autorisation de conduite, manoeuvrant la plate forme de travail, une seconde dont le présence est indispensable au bas de la PEMP pour guider l'opérateur, alerter les secours en cas de besoin et assurer la surveillance de l'environnement.

Quelles sont les contraintes légales concernant les vérifications et l'entretien ?

Les conditions de vérifications sont fixées par l'arrêté du 9 juin 1993 (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Profe-fessionnelle).Cet arrêté indique que la constructeur n'est pas dans l'obligation de faire contrôler les machines, c'est à l'utilisateur de s'en charger. Néanmoins, aujourd'hui, les constructeurs prennent en charge ce contrôle pour éviter tout problème. Selon le code du travail (article R233.11), les vérifications doivent être réalisées tous les six mois. Cette vérification comporte:

- L'examen de l'état de conservation de l'appareil ;
- Les dispositifs de calage, amarrage et freinage ;
- Les freins destinés à maintenir arrêté la machine et les charges ;
- Les dispositifs contrôlant la descente des charges;
- Les limiteurs de charge et moment de renversement;
- Les limiteurs de course, de relevage, d'orientation, les dispositifs anticollision et parachutes ;
- Les câbles et les chaînes ;

Toutes les nacelles ou plate-forme mises sur le marché français depuis le 1er janvier 1997comportent le marquage CE sur la plaque d'identification de l'appareil et doivent être accompagnées de l'attestation d'examen de ce type.

En cas de contrôle, quels documents dois-je présenter ?

Le conducteur doit présenter son autorisation de conduite (CACES), le registre de sécurité de l'appareil comprenant une copie de l'autorisation d'exploitation, les rapports datés des visites d'entretien et des contrôles techniques qui sont à effectuer tous les 6 mois .Tous les manuels techniques et d'entretiens de la machine doivent être également tenus à disposition.

Numéro 23— Rédacteur & Concepteur : S. Dauvergne édition du 06/02/2008 Crédit photographique : libre d'utilisation.*

Entre nous soit dit…

Edition de JANVIER 2008

Sommaire

- Du Côté de GIERES
  - Mémo de la Direction
  - Le Dossier sécurité du Mois
- L'agenda Culturel
  - Ciné,
  - Clubbing
  - Musique

L'image du Mois

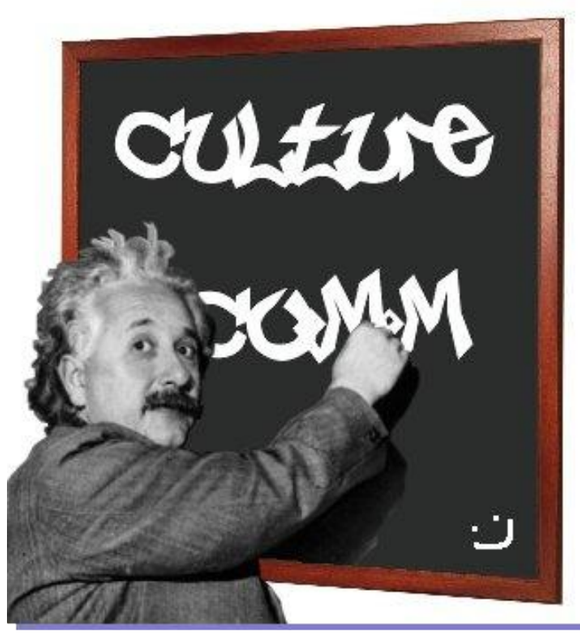

L'édito…

Le retour… attendu ou non ? Mais le voila. En effet, après une période de silence total dans la communication interne mensuelle, Votre bulletin social d'information mensuel reprend sa place bien au chaud entre votre fiche de paie et vos déclarations d'heures.

Au menu pour ce mois :

- Le sacro-saint mémo de la direction qui évoque quelques points de règlement intérieur commenté par les gérants.
- Une rubrique sécurité portant pour ce numéro sur la conduite de nacelle,
- Une nouvelle rubrique '@robase' qui concerne votre espace salarié sur le site de la société,
- Enfin la traditionnelle partie Culture, reprenant les idées de sorties (Ciné ou Bouquin, idées Restaurant et Concert)

Bonne Lecture !

L'équipe de rédaction